



Conseil du développement industriel

Quarantième session

Vienne, 20-22 novembre 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Rapport du Comité des programmes et des budgets

Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa vingt-huitième session (25 et 26 juin 2012)

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| Introduction | 1-8 | 2 |
| I. Questions d'organisation et de procédure | 9-10 | 3 |
| II. Rapport annuel du Directeur général pour 2011 (point 3) | 11-12 | 3 |
| III. Rapport du Commissaire aux comptes (point 4) | 13-14 | 3 |
| IV. Renforcement des programmes de l'ONUDI au moyen du solde inutilisé des crédits ouverts (point 6) | 15-16 | 4 |
| V. Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources (point 7) | 17-18 | 4 |
| VI. Situation financière de l'ONUDI (point 5); Mobilisation de ressources financières (point 8) | 19-23 | 5 |
| VII. Date de la vingt-neuvième session (point 9) | 24-25 | 7 |
| VIII. Adoption du rapport (point 10) et clôture de la vingt-huitième session | 26-27 | 7 |
| Annexe | | |
| Liste des documents présentés à la vingt-huitième session | | 8 |



Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu sa vingt-huitième session au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, les 25 et 26 juin 2012. Les 27 membres du Comité ont participé à la session: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Autriche, Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Espagne, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kenya, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Pologne, Soudan, Suisse, Turquie, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du).
2. Ont également assisté à la session les 53 Membres de l'ONUDI dont les noms suivent: Afghanistan, Albanie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bélarus, Brésil, Burkina Faso, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Grèce, Guatemala, Hongrie, Irlande, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Liban, Libye, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Norvège, Panama, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Tunisie, Viet Nam et Zimbabwe.
3. L'Union européenne était représentée.
4. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation S. E. M^{me} C. Stix-Hackl (Autriche) au poste de Présidente; S. E. M^{me} M. O. Laose (Nigéria), M. A. H. Axioma (Indonésie), M^{me} A. Leśnodorska (Pologne), aux postes de Vice-Président; et M. S. Garcia Hofer (Mexique) au poste de Rapporteur.
5. L'ordre du jour de la vingt-huitième session, tel qu'adopté par le Comité, a été publié sous la cote PBC.28/1. Après l'adoption de l'ordre du jour, le Directeur général a fait une déclaration liminaire dont le Comité a dûment tenu compte pour examiner les différents points de l'ordre du jour.
6. Le rapport du Comité des programmes et des budgets est soumis au Conseil du développement industriel conformément à l'Article 10.4 d) de l'Acte constitutif.
7. Le rapport contient le texte des conclusions auxquelles est parvenu le Comité. La liste des documents dont le Comité a été saisi à sa session en cours figure en annexe au présent rapport.
8. Les conclusions ci-après du Comité contiennent des recommandations qui appellent une décision du Conseil à sa quarantième session ou qui se rapportent aux questions inscrites à l'ordre du jour de cette session:

| Conclusion | Objet | Page |
|------------|--|------|
| 2012/2 | Rapport du Commissaire aux comptes | 3 |
| 2012/3 | Situation financière de l'ONUDI | 5 |
| 2012/5 | Mobilisation de ressources financières | 6 |

I. Questions d'organisation et de procédure

9. Le 25 juin, le Comité a examiné une proposition de la Présidente tendant à optimiser l'utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence et a adopté la conclusion ci-après:

Conclusion 2012/1 Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence

Le Comité, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 24 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa vingt-huitième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

10. Le Comité a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles afin de faciliter la rédaction des conclusions et a chargé la Vice-Présidente, S.E.M^{me} M. O. Laose (Nigéria), de les présider.

II. Rapport annuel du Directeur général pour 2011 (point 3)

11. Le 25 juin, le Comité a examiné le *Rapport annuel 2011 de l'ONUDI* (PBC.28/2) et une note du Directeur général sur l'initiative Énergie durable pour tous – engagements et bilan de la mise en œuvre depuis Rio+20 (PBC.28/CRP.5).

12. Le 26 juin, sur proposition de la Présidente, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 3.

III. Rapport du Commissaire aux comptes (point 4)

13. Le 25 juin, le Comité a examiné le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière commencée le 1^{er} janvier et terminée le 31 décembre 2011 (PBC.28/3).

14. Le 26 juin, après avoir examiné un projet de conclusion sur le rapport du Commissaire aux comptes, présenté par la Présidente (PBC.28/L.2), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2012/2 Rapport du Commissaire aux comptes

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, publié sous la cote IDB.40/3-PBC.28/3, qui contient le rapport sur l'exécution du budget, et

du *Rapport annuel 2011 de l'ONUDI* (IDB.40/2-PBC.28/2), qui contient le rapport sur l'exécution du programme pour 2011;

b) Prend également note des déclarations prononcées par le Directeur général et le Commissaire aux comptes à la vingt-huitième session du Comité des programmes et des budgets;

c) Remercie le Commissaire aux comptes pour ses importantes prestations;

d) Apprécie l'importance de la contribution apportée par le Commissaire aux comptes, à travers ses recommandations, à l'amélioration de la gestion de l'ONUDI, de ses opérations et de ses résultats;

e) Engage le Directeur général à veiller, dans la limite des ressources existantes, à la vérification des comptes des bureaux extérieurs;

f) Demande au Directeur général de s'employer en consultation avec le Secrétariat, à faire en sorte que toute augmentation éventuelle des dépenses de fonctionnement liée à la gestion du nouveau progiciel de gestion intégré soit couverte par des ressources existantes;

g) Demande également au Directeur général de continuer d'appliquer les recommandations du Commissaire aux comptes et de faire un rapport au Conseil du développement industriel sur ce point à sa quarante et unième session."

IV. Renforcement des programmes de l'ONUDI au moyen du solde inutilisé des crédits ouverts (point 6)

15. Le 25 juin, le Comité a examiné quatre rapports établis par le Directeur général sur le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle (PBC.28/5), le fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire (PBC.28/6), le fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables (PBC.28/7) et les soldes inutilisés des crédits ouverts (PBC.28/8).

16. Le 26 juin, sur proposition de la Présidente, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 6.

V. Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources (point 7)

17. Le 26 juin, le Comité a examiné un rapport intérimaire des Coprésidents, S. E. M^{me} A. T. Dengo Benavides (Costa Rica) et M. A. Groff (Suisse) sur le groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources (PBC.28/10).

18. Le 26 juin, sur proposition de la Présidente, le Comité a pris note des informations fournies sur le point 7.

VI. Situation financière de l'ONUDI (point 5); Mobilisation de ressources financières (point 8)

19. Le Comité a décidé d'examiner simultanément les points 5 et 8.

A. Situation financière de l'ONUDI (point 5)

20. Le 26 juin, le Comité a examiné un rapport et une note du Directeur général respectivement sur la situation financière de l'ONUDI (PBC.28/4) et sur la demande faite par l'Ukraine pour que ses droits de vote soient rétablis sur la base d'un plan de paiement (PBC.28/11), ainsi que deux notes du Secrétariat, l'une sur le Règlement financier de l'ONUDI (PBC.28/CRP.2) et l'autre sur l'état des contributions (PBC.28/CRP.4).

21. Le 26 juin, après avoir examiné un projet de conclusion sur la situation financière de l'ONUDI, présenté par la Présidente (PBC.28/L.3) et d'un projet de conclusion sur la demande faite par l'Ukraine pour que ses droits de vote soient rétablis sur la base d'un plan de paiement, présenté par la Présidente (PBC.28/L.4), le Comité a adopté les conclusions suivantes:

Conclusion 2012/3 Situation financière de l'ONUDI

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

- a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.40/4-PBC.28/4;
- b) Prie instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;
- c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres et les anciens États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés;
- d) Prie instamment le Directeur général d'intensifier ses efforts pour faire en sorte que les États Membres actuels maintiennent leur appui et que l'Organisation attire de nouveaux États Membres.”

Conclusion 2012/4 Demande faite par l'Ukraine pour que ses droits de vote soient rétablis sur la base d'un plan de paiement

Le Comité des programmes et des budgets:

- a) A pris note des informations fournies dans le document PBC.28/11;
- b) S'est félicité de l'engagement de l'Ukraine d'acquitter ses arriérés en vertu d'un accord relatif à un plan de paiement et a encouragé l'Ukraine à

effectuer régulièrement ses versements conformément aux dispositions dudit plan;

c) A fait droit à la demande formulée par l'Ukraine pour que soient rétablis ses droits de vote en son sein conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif de l'ONUDI;

d) A recommandé au Conseil du développement industriel et à la Conférence générale d'examiner favorablement la demande de l'Ukraine tendant à ce que ses droits de vote soient rétablis conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif de l'ONUDI.

B. Mobilisation de ressources financières (point 8)

22. Le 26 juin, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la mobilisation de ressources financières (PBC.28/9), les informations contenues dans le *Rapport annuel 2011 de l'ONUDI* sur les résultats obtenus en matière de financement (PBC.28/2, chap. 2) et un document de séance établi par le Secrétariat sur les projets approuvés en 2011 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires (PBC.28/CRP.3).

23. Le 26 juin, après avoir examiné un projet de conclusion sur la mobilisation de ressources financières, présenté par la Présidente (PBC.28/L.5), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2012/5 Mobilisation de ressources financières

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.40/9-PBC.28/9;

b) Décide de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver, en consultation avec les pays concernés, les projets devant être financés sur la partie programmable du Fonds de développement industriel en 2012 et 2013 conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013 (IDB.35/8/Add.1), tel qu'il a été ajusté lors de l'examen à mi-parcours (IDB.39/8*);

c) Encourage les États Membres et les autres bailleurs de fonds à continuer de verser leurs contributions volontaires à l'ONUDI;

d) Encourage également tous les bailleurs à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, en particulier pour permettre à l'ONUDI de répondre rapidement aux demandes d'assistance et de concevoir et mettre en œuvre ses activités programmatiques de manière rapide et coordonnée;

e) Prie les États Membres d'envisager de mettre à la disposition de l'ONUDI des ressources qui lui permettent de participer à des programmes requérant un cofinancement, en versant des contributions à des fonds

d'affectation spéciale ou en octroyant des financements à des fins spéciales au niveau national ou international;

f) Encourage en outre les gouvernements des pays bénéficiaires à collaborer activement avec l'ONUDI pour mobiliser des fonds afin de financer les activités prioritaires définies conjointement, et à aider notamment à recenser les fonds disponibles au niveau national, y compris au titre d'accords de partage de coûts, et les ressources provenant de donateurs bilatéraux et de fonds d'affectation multidonateurs, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement, et à faciliter l'accès à ces fonds;

g) Encourage le Directeur général à diversifier les sources de financement de l'ONUDI;

h) Recommande vivement aux États Membres de coopérer avec l'Organisation et de la soutenir dans les efforts qu'elle déploie pour créer et promouvoir de nouveaux programmes et initiatives dans le contexte du développement international, en particulier dans les conférences internationales et d'autres formes de dialogue, afin que ces initiatives soient bien connues, que leur pertinence pour les objectifs du développement international soit reconnue et que des ressources soient disponibles."

VII. Date de la vingt-neuvième session (point 9)

24. Le 26 juin, le Comité a pris note des informations fournies dans l'ordre du jour annoté (PBC.28/1/Add.1) sur les dates réservées aux réunions des organes directeurs de l'ONUDI en 2012 et 2013.

25. Le 26 juin, après avoir examiné un projet de conclusion sur la date de la vingt-neuvième session, présenté par la Présidente (PBC.28/L.6), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2012/6 Date de la vingt-neuvième session

Le Comité des programmes et des budgets a décidé de tenir sa vingt-neuvième session du 22 au 24 mai 2013.

VIII. Adoption du rapport (point 10) et clôture de la vingt-huitième session

26. Le 26 juin, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa vingt-huitième session (PBC.28/L.1), étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.

27. Le Comité a clos sa vingt-huitième session à 17 h 15, le 26 juin 2012.

Annexe

Liste des documents présentés à la vingt-huitième session

| <i>Cote</i> | <i>Point de l'ordre du jour</i> | <i>Titre</i> |
|----------------------------|-------------------------------------|---|
| PBC.28/1 | 2 | Ordre du jour provisoire |
| PBC.28/1/Add.1 | 2 | Ordre du jour provisoire annoté |
| PBC.28/2-IDB.40/2 | 3 | Rapport annuel 2011 de l'ONUDI |
| PBC.28/3-IDB.40/3 | 4 | Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011 |
| PBC.28/4-IDB.40/4 | 5 | Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général |
| PBC.28/5-IDB.40/5 | 6 | Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle. Rapport du Directeur général |
| PBC.28/6*-IDB.40/6* | 6 | Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire. Rapport du Directeur général |
| PBC.28/7-IDB.40/7 | 6 | Fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables. Rapport du Directeur général |
| PBC.28/8-IDB.40/8 | 6 | Soldes inutilisés des crédits ouverts. Rapport du Directeur général |
| PBC.28/9-IDB.40/9 | 8 | Mobilisation de ressources financières. Rapport du Directeur général |
| PBC.28/10-IDB.40/10 | 7 | Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources. Rapport intérimaire des Coprésidents (S.E. M ^{me} A.T. Dengo Benavides (Costa Rica) et M. A. Groff (Suisse)) |
| PBC.28/11-IDB.40/11 | 5 | Demande faite par l'Ukraine pour que ses droits de vote soient rétablis sur la base d'un plan de paiement. Note du Directeur général |
| Documents de séance | | |
| PBC.28/CRP.1 | 2 | List of documents (anglais seulement) |
| PBC.28/CRP.2 | 5 | Règlement financier de l'ONUDI. Note du Secrétariat |
| PBC.28/CRP.3 | 8 | Projects approved under the Industrial Development Fund, trust funds and other voluntary contributions in 2011. Prepared by the Secretariat |
| PBC.28/CRP.4 | 5 | Status of assessed contributions. Note by the Secretariat |
| PBC.28/CRP.5 | 3 | Sustainable Energy for All – Commitments and implementation highlights from Rio+20. Note by the Director-General |
| PBC.28/CRP.6 | - | List of participants |